



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2023

20 h

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du vingt-deux mars 2023, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 Février 2023 : **adopté à l'unanimité.**

AFFAIRES GENERALES

2023-02-01 Projet de signature de convention de mise à disposition avec ENEDIS : **adopté à l'unanimité,**

FINANCES

2023-02-02 COMPTES DE GESTION 2022 DES 4 BUDGETS : Principal – Assainissement – Espace des Clarisses et Régie Culturelle : **non produits par la Trésorerie**

2023-02-03 COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES 4 BUDGETS : Principal – Assainissement – Espace des Clarisses et Régie Culturelle, **débatu mais non votés**

2023-02-04 AFFECTATION DES RESULTATS DES 4 BUDGETS : Principal – Assainissement – Espace des Clarisses et Régie Culturelle, **votés suite à la non-production par la Trésorerie des Comptes de Gestion**

2023-02-05 DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Budget Principal, Assainissement, Espace des Clarisses, Régie Culturelle : **le Conseil Municipal a pris acte des rapports et orientations budgétaires des 4 budgets.**

2023-02-06 Bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles et de droit réels immobiliers pour l'année 2022 : **le Conseil Municipal a pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022**

URBANISME

2023-02-07 P.L.U. – Présentation du Programme d'Aménagement et de Développement Durables : **le Conseil Municipal a débattu sur les orientations du document présenté à l'assemblée.**

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée lors de la séance du 10 juillet 2020, pour qu'il agisse au nom de la Commune pour la durée de son mandat, à savoir :

- ★ **Décision portant sur la décision portant sur la fixation de tarifs de vente de livres.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la fixation du prix de vente de livres à 1 € pour la Médiathèque à l'occasion de la foire aux livres : **le Conseil Municipal après avoir entendu son Président, prend acte**

La séance est levée à minuit.

L'intégralité des délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services ou sur le site internet www.mirande.fr copies seront délivrées à la demande.